



Serge Moreau
Maire

Baume-les-Messieurs



Cluny et les
Sites Clunisiens
Candidature
Patrimoine Mondial

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 17 novembre 2023 à 18h30

Présents :

Mesdames Evelyne MAITRE & Bernadette.

Messieurs Patrick BOUDOUX, Alain BOURREAU, Till MEYER, Serge MOREAU, Patrick PERRIN & Olivier SCHRANZ.

Absents :

Madame Marie DULAU (donne pouvoir à Madame MAITRE) et Monsieur Julien BRANDT.

Monsieur Patrick BOUDOUX est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal, s'étant déroulée le jeudi 21 septembre 2023 à 18h30, est approuvé et signé par les conseillers présents.

Suite à ce dernier conseil, Monsieur Meyer demande l'envoi à l'ensemble des conseillers du projet de convention pour l'installation d'un food-truck en 2024. La convention sera transmise par mail aux élus.

En préambule de cette séance du conseil municipal, Monsieur le Maire souhaite remercier les personnes présentes lors de la cérémonie du 11 novembre. Il déplore cependant le manque de participation citoyenne et le très petit nombre de personnes présentes lors de cette date importante et ce alors même qu'il s'agit de la seule cérémonie organisée au sein de notre commune.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'ajout d'un point concernant une décision modificative sur le budget « *Chalet* ». L'assemblée approuve à l'unanimité. Le point 14 de l'ordre du jour est quant à lui ajourné au prochain conseil, le dossier n'ayant pu être traité pour cette date.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Travaux de couverture du logis abbatial : approbation de l'avant-projet définitif, acceptation de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre, sollicitation de subventions, poursuite de la préparation du DCE par le maître d'œuvre et engagement à assurer le financement de l'opération*

Ce premier point concerne les travaux du logis abbatial. Ces travaux d'ampleur sont d'un montant estimatif de 1 228 000 euros HT auquel il faut rajouter la maîtrise d'œuvre et diverses dépenses annexes portant le total à 1 425 000 euros HT pour cette phase. Nous bénéficierons d'une part substantielle de subventions devant s'élever à 896 094 € en plus du FCTVA sur cette phase devant être de 280 508 euros. Il persiste cependant une incertitude sur le subventionnement de la région qui a été suspendu en 2024. La part d'autofinancement s'élève donc, en l'état actuel, à 533 398 euros. La commune dispose de la possibilité de tirer des fonds du mécénat d'AXA ainsi que des dons de la Fondation du Patrimoine.

Il est demandé au conseil d'approuver le plan de financement prévisionnel à la suite de quoi un appel

MAIRIE DE BAUME-LES-MESSIEURS

4 place de la Mairie - 39210 BAUME-LES-MESSIEURS

03 84 44 61 41 – baumelesmessieurs@wanadoo.fr



d'offres sera lancé par le SIDEC. Le conseil doit aussi approuver l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre relevant notamment de travaux supplémentaires imposés par la DRAC tel la pose d'un pare-feu au niveau du mur mitoyen avec l'abbatiale. L'assemblée doit aussi accepter la recherche de

subventions et de prendre en charge la part d'autofinancement. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la phase la plus coûteuse des ambitieux travaux de rénovation du complexe abbatial. Il est rappelé que l'état de la charpente aurait nécessité des travaux dès la reprise du bâtiment par le Département. L'ensemble des points présentés est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation des travaux de remplacement du chalet du camping et sollicitation de subventions

Le chalet du camping est vétuste et très peu pratique pour l'équipe du camping eu égard à son exigüité. Il est prévu de le remplacer par un chalet de 20m². Une demande de travaux est en cours d'instruction. L'Architecte des Bâtiments de France a rendu l'ensemble de ses préconisations qui revêtent un caractère obligatoire, mais aussi coûteux.

La pose d'un nouveau chalet nécessite une dalle, qui pose problème, car le premier chiffrage est actuellement de 15 000 euros HT. Monsieur le Maire a demandé à Monsieur Perrin de trouver d'autres propositions, ce montant étant excessif. Concernant le chalet en lui-même, trois propositions nous sont parvenues : 44 000 euros HT, 32 000 euros HT et 30 900 euros HT. Il s'agit des prix pour le chalet monté et livré. Ceci concerne cependant le chalet nu qui sera équipé de l'eau et de l'électricité. Il est aussi prévu un accueil, des toilettes et l'aménagement d'une petite mezzanine rendu possible par la pente de toit imposée par l'ABF.

Le montant global des travaux serait donc d'environ 47 000 euros. Néanmoins il est espéré un montant final nettement inférieur.

Olivier Schranz demande si une discussion sur les devis se déroulera par la suite, Monsieur Moreau lui répond que cette délibération doit permettre de valider ces travaux dans leur principe et d'effectuer les demandes de subventions à savoir 25% auprès de l'état et 25% auprès du Département. La part d'autofinancement serait estimée en l'état à 23 693 euros.

Ces travaux et la demande de subventions sont approuvés à l'unanimité.

3. Approbation des travaux relatifs à la fin de la modification de l'éclairage dans l'abbatiale et sollicitation de subventions

Déjà deux phases ont été menées (la première concernait la nef, la seconde le chœur) il est proposé de clore ce programme de rénovation complète de l'éclairage de l'abbatiale avec un éclairage lui aussi en led des bas-côtés et remplacer les derniers spots subsistants. Les travaux sont évalués à 31 954 euros HT et sur ce dossier il est espéré 55% de subventions. Ces travaux permettent à la fois la mise en valeur de notre abbatiale et des économies d'énergie.

Ces travaux et la demande de subventions sont approuvés à l'unanimité.

4. Approbation des travaux relatifs à l'installation de toilettes automatiques sur le parking des Grottes et sollicitation de subventions

Aujourd'hui, les sanitaires du parking des Grottes sont encore des toilettes « à la turc » accusant une vétusté importante. Il est envisagé, dans le local actuel, de remplacer celles-ci par deux toilettes dont un PMR et la mise en place de deux urinoirs. Le tout automatique.

La question des toilettes sèches a été posée. Il est rappelé que le lieu est équipé de l'assainissement collectif alors même que les toilettes sèches sont plutôt installées dans des endroits non dotés de l'assainissement. Les toilettes sèches nécessiteraient de plus un entretien important compte tenu de la forte fréquentation. La mise en place de toilettes non automatiques a aussi été envisagée ; il est indéniable que les toilettes automatiques permettent une hygiène plus importante et réduit la durée



d'intervention du personnel communal sur les lieux.

Monsieur Meyer interroge le maire sur la consommation d'eau de telles toilettes, il propose la mise en place d'un compteur à l'entrée pour évaluer le nombre de passage. Il lui est répondu que la consommation d'eau est naturellement plus élevée mais la consommation des autres consommables reste similaire. Monsieur Schranz est chargé de réfléchir à l'optimisation de la consommation d'eau. Ces travaux sont d'un coût total de 81 375 euros HT dont 25 000 euros HT de travaux de dallage, maçonnerie et réseaux. Le coût de ces derniers doit être rediscuté. Les subventions espérées sont de l'ordre de 60 %.

Monsieur le Maire précise, que la mise en place de toilettes payantes a été envisagée mais abandonnée ; les retours sur de tel système ne sont pas forcément bons et la commune souhaite privilégier un accueil correct des touristes.

Ces travaux sont d'un coût important et par conséquent, la commune attendra peut-être l'octroi définitifs de subventions pour envisager ces travaux.

Monsieur le Maire rappelle que les exercices comptables 2025-2026 vont être très coûteux en matière d'investissement car ce sera concomitamment la rénovation des charpentes et toitures du logis abbatial ainsi que les travaux de l'église Saint-Jean (les laves seront achetées en 2024). Monsieur le Maire rappelle aussi le litige nous opposant à la communauté d'agglomération ECLA : le procès n'ayant pas encore eu lieu, l'incertitude demeure malgré les montants litigieux qui sont provisionnés mais qui pourraient peser sur la trésorerie. Il ne faut pas également oublier les travaux de rénovation de l'intérieur des Grottes qui sont à l'étude.

Ces travaux et les demandes de subventions sont approuvés à l'unanimité.

5. Approbation des travaux de construction d'un colombarium et d'un jardin du souvenir, sollicitation de subventions

Au regard des demandes ainsi que du manque d'emplacement dans notre cimetière, il est envisagé la construction d'un colombarium constitué de huit cases en pierre du Jura. Le coût est de 6833,33 euros HT. La constitution d'un jardin du souvenir est chiffrée à 1146 euros HT. La commune espère un subventionnement à hauteur de 55%.

Ces travaux et les demandes de subventions sont approuvés à l'unanimité.

6. Sollicitation de subvention pour la création d'un espace de stockage des archives en Mairie

Le manque de zone de stockage d'archive nous conduit à envisager la construction de placards sur mesure dans la salle d'attente de la mairie. Eu égard au montant de ces travaux inférieur à 5000 euros HT, toute demande de subvention est abandonnée.

7. Sollicitation de subventions pour la mise en place du stationnement payant aux Grottes et sur le parking de l'abbaye

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'un projet terminé mais uniquement d'un avant-projet. L'idée a été d'étudier la mise en place d'horodateurs sur le parking des Grottes et le parking de l'Abbaye. Le parking des Grottes posant d'ailleurs des difficultés par rapport aux différents espaces de stationnement existants.

Cela ne concernerait évidemment pas les baumois. Il serait aussi possible de mettre en place ce système uniquement pendant la saison touristique. Il serait préférable d'envisager un paiement uniquement par carte bancaire ou smartphone pour éviter de complexifier les encaissements. Au sol, la mise en place d'horodateur nécessite uniquement un petit plot en béton.

Le coût d'un horodateur est de 4500 euros HT auquel il faut ajouter le génie civil ce qui est assez limité. Il y a ensuite une redevance annuelle par horodateur et le paiement d'une commission par transaction. Monsieur le Maire propose aux élus de réfléchir sur cette problématique en précisant des



points qui posent encore interrogation. Un éventuel essai sur le parking de l'abbaye semble plus facile à mettre en place que sur le parking des grottes. Au regard de la fréquentation de notre village, la mise en place d'horodateurs pourrait être amortie en une année.

Monsieur Perrin évoque notamment la problématique de la réservation de place pour les résidents à Villeneuve et à de l'Abbaye sur le parking de l'abbaye et Monsieur Schranz évoque la possibilité de matérialiser au sol les stationnements. Monsieur Meyer s'interroge sur la nécessité d'étudier le contrôle de l'acquittement du ticket de stationnement par les véhicules afin de s'assurer du respect du stationnement payant

En conclusion, Monsieur le Maire invite les conseillers à en parler autour d'eux afin d'obtenir leurs suggestions. Il ne faut pas omettre que cela peut être un revenu supplémentaire pour la commune qui doit investir beaucoup. **Un appel est lancé aux baumois pour obtenir leurs suggestions en la matière.**

8. *Décision modificative sur le budget général*

La fin de l'exercice comptable arrivant, des ajustements budgétaires sont nécessaires. Par conséquent, sur le budget communal un transfert du chapitre 011 au chapitre 012 est proposé.

Sur le budget du « chalet » un transfert du chapitre 012 au chapitre 011 est proposé. Ces décisions modificatives sont approuvées à l'unanimité.

9. *Autorisation donnée au Maire pour accepter et titrer les dons sans contrepartie reçus*

Il convient par délibération d'autoriser le maire à comptabiliser et titrer les dons reçus par la commune notamment pour la restauration des toitures du complexe abbatial. Seuls les dons sans contrepartie sont concernés. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

10. *Plus Beaux Villages de France : approbation de la charte qualité, patrimoniale et environnementale suite à la confirmation de classement avec réserves du 5 septembre 2023*

Le village a fait l'objet d'une réexpertise du label « Plus Beaux Villages de France ». La commission qualité et labellisation a confirmé le classement de notre village assorti toutefois d'une réserve sur les façades. En effet, il a été constaté que de nombreuses habitations souffrent d'interventions inappropriées traduisant des travaux effectués sans une concertation avec les services de l'Architecte des Bâtiments de France. Ceci est l'occasion de rappeler qu'il est dans l'intérêt de tous de respecter les règles d'urbanisme de notre village afin de conserver ses particularismes et le cadre de vie de ses habitants.

Il est proposé la mise en place d'aides pour les habitants afin de permettre des travaux respectant les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France. Ce dossier sera étudié prochainement. A l'unanimité, la réadhésion à la charte des Plus Beaux Villages est validée.

11. *Route des Grottes : positionnement sur la proposition du Conseil Départemental*

Le Conseil Départemental a proposé à la commune de réintégrer la route des Grottes en qualité de voie communale. La commune ne donnera pas une suite favorable à cette proposition.

12. *Affouage sur pied : campagne 2023-2024*

Monsieur Boudoux précise qu'il n'a pas pu rencontrer le technicien forestier en charge de notre commune. Par conséquent, les points 12 et 13 sont ajournés au prochain conseil.

13. *Affouage 2024 : Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2024*



14. Tarifs de location des salles pour l'exercice 2024

Cette question sera débattue lors du prochain conseil municipal.

15. Nomination des mandataires agents de guichet pour le marché de Noël

Il est proposé la nomination de Madame Karine Schranz et Monsieur Olivier Schranz en qualité de mandataires « agents de guichet » lors du prochain marché de Noël. Ces nominations sont approuvées à l'unanimité.

16. Dénonciation de la convention du 26 août 1985 relative au logement sis 10 place de la Mairie (plafonnement des ressources du locataire et loyer)

Le logement situé au 10, place de la Mairie a fait l'objet d'un conventionnement avec les services de l'état en 1985. Ladite convention fait l'objet d'un renouvellement tacite depuis 1994 et arrive à échéance au 30 juin 2024. Le dernier bail en cours pour ce logement ne respectant déjà plus les plafonds de la convention, Monsieur le Maire propose de dénoncer la convention. Cette dénonciation n'a aucun impact sur la situation du locataire actuel.

À l'unanimité, décision est prise de dénoncer la convention du 26 août 1985.

17. Noël des enfants baumoïses : montant des chèques cadeaux

Chaque année, les enfants de 0 à 10 ans reçoivent au moment de Noël un chèque cadeau à King Jouet d'une valeur de 50 euros. Madame Maitre propose d'augmenter la valeur de ces chèques pour la porter à 70 euros.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

18. Chemin du Gyp Bega : fin de non-recevoir à la demande de Madame Meyer par LRAR en date du 27 octobre 2023

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une lettre recommandée avec avis de réception émanant de Madame Michèle Meyer propriétaire des immeubles cadastrés AB 14 et AB15, chemin du Gyp Bega. Celle-ci nous demande la transmission d'un ancien arrêté municipal limitant le droit de passage sur le chemin du Gyp Bega. Après recherches dans nos archives, il apparaît que cet arrêté n'existe pas. Seul existe un arrêté d'interdiction de circuler pour travaux de voirie. De plus, au regard du très faible nombre de véhicules empruntant le chemin du Gyp Bega, il apparaît inopportun de restreindre la circulation sur cette voie communale.

Le Conseil approuve à l'unanimité une fin de non-recevoir à la demande de Madame Meyer et décide de laisser la réglementation de la circulation sur le chemin du Gyp Bega en l'état. La présente délibération sera transmise à l'intéressée en réponse à sa LRAR.

19. Proposition de vente de la parcelle cadastrée ZC 37 par la famille Bornard (prix)

Le montant estimatif du prix d'acquisition de la parcelle ZC37 demandé au technicien forestier ne nous étant pas parvenu, ce point est ajourné.

20. Café Associatif Baumoïse : demande d'attribution d'un local

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier du Café Associatif Baumoïse. Ces derniers requièrent, au même titre que les autres associations baumoïses, un local municipal dédié et fermé à clef.

Monsieur Moreau considère cette demande comme légitime car les autres associations disposent bien de locaux à la Cure. Il propose de prêter le local qui était occupé par les Amis de Bernon et qui n'est plus utilisé. Monsieur Boudoux propose de prêter une pièce située à l'étage. Madame Maitre pense qu'une telle pièce est trop vaste. Par conséquent, à l'unanimité, le Conseil est d'accord sur le principe mais une visite sur place permettra de déterminer le local.



Questions diverses :

- La Commission de Contrôle des Listes Electorales doit se réunir entre le 24 novembre et le 29 décembre. Monsieur Bourreau, en qualité de président, la convoquera.
- Personnel de l'Abbaye : le personnel en place actuellement ne souhaite pas renouveler les contrats en cours. La régisseuse pourra éventuellement prolonger son contrat durant quelques mois. La personne chargée de la communication partira au 31 décembre. Une procédure de recrutement est lancée.
- Appel d'offres « Église Saint-Jean » : Concernant l'appel d'offres, sur le lot concernant la couverture en laves, deux offres ont été reçues. L'une est d'un montant bien plus élevé. Par conséquent, les entreprises ont été convoquées le vendredi 24 novembre afin d'approfondir les propositions. Les laves doivent être achetées en début d'année afin d'être stockées en extérieur pendant une année.
- Courrier adressé à Madame Andrée Moreau concernant l'empiétement d'une voie communale sur sa propriété : Madame Andrée Moreau avait interpellé le Maire lors du dernier conseil au sujet de la route empiétant sur son terrain à Sermu. Pour l'indemniser et en finir avec ce dossier la commune propose de lui acheter la partie de la parcelle sur laquelle la route empiète et de lui autoriser, en concertation avec la mairie, des aménagements devant sa maison. Nous sommes en attente d'une réponse de sa part.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30.

Le Maire, Serge MOREAU :

Le Secrétaire de séance, Patrick BOUDOUX :